



9 mai 2016

## Communiqué de presse

---

### 5<sup>ÈME</sup> PROGRAMME D' ACTIONS NITRATES : *Déclaration à réaliser par les agriculteurs avant le 31 mai 2016*

---

Pour retrouver une meilleure qualité des eaux superficielles et souterraines dans les zones dites « vulnérables », car plus exposées à des risques de pollutions par les nitrates, l'État s'est engagé dans un vaste programme national d'actions.

Celui-ci se décline en programmes d'actions régionaux (PAR) qui précisent, de manière proportionnée et adaptée à chaque territoire, les mesures complémentaires et les renforcements éventuels nécessaires à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux.

En Pays de la Loire, le 5<sup>ème</sup> programme régional d'actions nitrates a été adopté en juin 2014. Il prévoit la mise en œuvre d'indicateurs de mesure et d'observation des pratiques agricoles. Ces indicateurs sont élaborés grâce aux informations transmises par les agriculteurs.

Grâce à un court questionnaire, les données collectées permettront de calculer chaque année des indicateurs étudiés par territoire. Les exploitations concernées sont celles situées en zones dites « vulnérables » .

Les agriculteurs transmettront l'ensemble des données sollicitées (une douzaine par exploitation : la quantité d'azote organique et minéral épandue, les surfaces en herbe et en cultures intermédiaires pièges à nitrates, les exports des cultures,...) **soit par le biais des chambres d'agriculture, soit par téléprocédure d'ici le 31 mai 2016, excepté pour la zone d'actions renforcées Nord Est de la Vendée où l'obligation de déclaration spécifique devra être effectuée avant le 15 mai.**

**Retrouvez l'ensemble des informations relatives à la déclaration et le questionnaire en ligne sur les sites :**

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

---

#### CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire,  
Préfecture de la Loire-Atlantique  
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)  
02 40 41 20 91 / 92  
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr  
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr